



**HAL**  
open science

# Licence professionnelle Éco-construction pour un développement durable

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Éco-construction pour un développement durable. 2013, Université Pierre et Marie Curie - UPMC. hceres-02038184

**HAL Id: hceres-02038184**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038184>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Eco-construction pour un développement  
durable

de l'Université Paris 6 – Pierre et  
Marie Curie

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris 6 - Pierre et Marie Curie

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Eco-construction pour un développement durable (LECDD)

Dénomination nationale : SP3-Génie civil et construction

Demande n° S3LP140005391

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : La formation est localisée en Ile-de-France à Paris, à l'université Pierre et Marie Curie (UPMC) et au lycée partenaire (Lycée Léonard de Vinci)
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : CCI Versailles Val d'Oise Yvelines
- Secteur professionnel demandé : SP3-Génie civil, construction, bois

## Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Eco-construction pour un développement durable* vise à affirmer des connaissances et des compétences en matière de construction durable, à la fois scientifiques (sciences de la construction et de l'environnement), techniques (éco-construction, énergétique), réglementaires et managériales ; ce qui en fait son originalité au plan national. Elle s'inscrit dans l'évolution des métiers du bâtiment rendue nécessaire par la prise en compte du développement durable. Elle se distingue des deux autres licences professionnelles du domaine en Ile-de-France, plus tournées sur les problèmes énergétiques de la construction durable. La formation est exclusivement en alternance avec un rythme de trois semaines ou en formation continue.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence *LECDD* répond bien aux besoins actuels de compétences transversales dans le domaine de l'éco-construction et des métiers spécialisés qu'elle appelle sa généralisation. Elle est attractive (19 inscrits pédagogiques en 2011/2012 sur 88 candidatures) par le couplage original des aspects technologiques portant sur les matériaux et les techniques constructives, ainsi que des aspects énergétiques et de gestion de projet.

L'origine principale (58 %) des inscrits est le BTS ; néanmoins, la formation laisse une part importante aux L2 (21 %) et aux personnes en reprise d'études (21 %). Cette attractivité ne s'étend pas aux étudiants de l'établissement (qui ne représentent que 9 % des candidatures), ce qui s'explique peut-être par un appui de la formation sur des filières de l'établissement qui ne relèvent pas du génie civil : sciences du vivant, sciences de la Terre. En visant un public au sein de ces filières, on peut s'étonner que la part des enseignements liée à la construction soit si modeste.

Les modes de recrutement, d'organisation, d'évaluation et de suivi de stages sont classiques. Sur 410 heures d'enseignements, 39 % sont assurées par des professionnels.

Le taux de réussite est de 100 %. Concernant l'insertion, ne disposant pas de résultats fiables au niveau de l'établissement (3 réponses sur 15 dans l'enquête menée par le centre de formation d'apprentis), les résultats présentés correspondent à l'enquête menée par l'équipe pédagogique sur les deux dernières promotions : le taux d'insertion est de 50 % pour la promotion 2010, 81 % pour l'année 2011. Les données montrent que la durée d'obtention d'un premier emploi est faible. Cependant tous les emplois ne se trouvent pas dans le domaine visé par la formation. On ne connaît pas le niveau de rémunération ni le statut des diplômés en emploi.

Les poursuites d'étude sont assez nombreuses (38 % et 14 % respectivement pour les deux dernières promotions), et il faut noter que certains étudiants n'hésitent pas à s'inscrire à nouveau en L3 pour accéder à un master.

Le pilotage s'appuie sur un comité de perfectionnement actif et sur la participation des professionnels. La formation évolue à la marge en fonction de l'insertion professionnelle, et le conseil de perfectionnement y contribue. Une évaluation des enseignements est menée, et l'équipe pédagogique s'en approprie les résultats.

- Points forts :
  - Une formation qui bénéficie d'une bonne implication des professionnels.
  - L'alternance.
  
- Points faibles :
  - Une attractivité qui semble modeste auprès des étudiants de l'université malgré les dispositifs mis en place (parcours professionnalisant et UE d'ouverture).
  - Un manque d'adéquation entre le contenu de la formation et une partie du public visé.
  - Une insertion perfectible pour une formation en alternance, et un manque de suivi des diplômés de la part de l'établissement.

## Recommandations pour l'établissement

D'une construction originale par sa pluridisciplinarité, la LP *LECDD* doit encore conforter son attractivité, en particulier dans son établissement. L'équipe pédagogique devrait analyser l'insertion professionnelle en fonction du cursus d'origine des étudiants. Si cette analyse montrait par exemple que les insertions réussies dans les activités visées profitent plus à un certain profil d'étudiants (ex. BTS en génie civil), il conviendrait de renforcer certains aspects dans la formation, peut-être sous la forme de parcours adaptés à chaque public en début de formation (ex. L2 SV ou ST).

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : C
  
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : B
  
- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : A
  
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : A



# Observations de l'établissement

**Observations de l’établissement à l’évaluation AERES  
du diplôme de Licence Professionnelle  
Éco-construction pour un développement durable**

Domaine : Sciences, Technologie, Santé  
Secteur professionnel : SP3-Génie civil, construction, bois  
Numéro d’habilitation : S3LP140005391

Nous accusons réception de votre évaluation concernant la Licence Professionnelle, et nous remercions les experts pour la qualité des remarques formulées.

La remarque des évaluateurs concernant le manque de délivrance de l’annexe descriptive au diplôme est justifiée. En raison des limitations de son système d’information scolaire, l’UPMC n’a pas pu mettre en place jusqu’à présent l’édition automatisée de l’annexe descriptive au diplôme. L’objectif de l’UPMC est de mettre en place cette édition durant le prochain contrat, dans le cadre de la refonte du système d’information étudiant qui a été entreprise depuis 2010.

Pour faire suite aux recommandations et conclusions, nous nous permettons de revenir vers vous pour apporter des éléments complémentaires vous permettant, nous l’espérons, de mieux comprendre les choix qui ont été les nôtres.

**Point 1 :**

**Avis de l’AERES :** - *Commentaire : cette attractivité ne s’étend pas aux étudiants de l’établissement (qui ne représentent que 9 % des candidatures), ce qui s’explique peut-être par un appui de la formation sur des filières de l’établissement qui ne relèvent pas du génie civil : Sciences du vivant, Sciences de la Terre.*

- *Point faible : une attractivité qui semble modeste auprès des étudiants de l’université malgré les dispositifs mis en place (parcours professionnalisant et UE d’ouverture).*

**Réponse de l’équipe pédagogique :** La formation est ouverte en premier lieu au public Sciences du vivant et Sciences de la Terre. L’accueil ne leur est pas restreint bien sûr. La formation accueille également les BTS et DUT du Génie civil. L’effectif faible des étudiants originaires de l’établissement n’est pas quelque chose de spécifique à notre formation, mais c’est un constat général pour toutes les licences professionnelles de l’UPMC et même au-delà de l’UPMC.

Nous pensons que ce faible effectif des étudiants de l’UPMC dans notre formation est lié au fait que les étudiants entrant en L1 de l’université ne se voient pas terminer leurs études en L3 mais en master.

Le succès auprès des BTS et des DUT peut s’expliquer entre autres (à côté de l’offre de formation proposée), comme étant un moyen pour ces étudiants de valider un diplôme de type Bac+3 et de même envisager une poursuite des études en master.

Nous avons mené une réflexion pour remédier à cette situation et nous proposons dans le cadre de la nouvelle maquette de la licence Sciences du vivant, 3 parcours dont un

professionnalisant, ce qui permet une meilleure visibilité des formations professionnelles auprès de nos étudiants.

**Point 2 :**

**Avis de l’AERES :** - *Commentaire : En visant un public au sein de ces filières, on peut s’étonner que la part des enseignements liés à la construction soit si modeste.*

- *Point faible : un manque d’adéquation entre le contenu de la formation et une partie du public visé*

**Réponse de l’équipe pédagogique :** Nous avons, à la création de cette licence professionnelle, adopté le parti pris de proposer une licence généraliste, aspect pour lequel nous avons été encouragés par les entreprises consultées. Dans notre formation, le terme « éco-construction » est pris en compte dans sa globalité. La formation aborde donc de nombreuses thématiques indispensables à la mise en place de bâtiments plus durables : notions de base de l’écologie scientifique, diagnostic, conception, gros œuvre, diversité des matériaux (origine biologique et minérale, formation), isolation, thermique et énergie renouvelables, épuration, toiture végétalisées, législation... jusqu’au recyclage des matériaux ou des bâtiments en fin de vie.

La part des enseignements liés à la construction au sens large (Bases de la construction, Matériaux, Résistance des matériaux et Thermique, épuration, recyclage, etc.) représentent 290 heures de cours théoriques dispensés aussi bien par des académiques que des professionnels, ce qui représentent 70 % du volume horaire global hors projet tuteuré et hors expérience en entreprise. S’ajoutent à ces heures deux projets tuteurés concrets au cours desquels les étudiants sont encadrés par des professionnels. Au cours de ces projets, ils ré-abordent tous les aspects de la construction puisqu’ils réalisent à la fois un travail de diagnostic de site avant la construction et un travail de réponse à un appel d’offre par un maître d’ouvrage. Ce deuxième travail se termine par un stage en chantier après une sélection par le maître d’ouvrage des meilleures propositions faites par les étudiants.

**Point 3 :**

**Avis de l’AERES :** - *Commentaire : Cependant tous les emplois ne se trouvent pas dans le domaine visé par la formation.*

- *Point faible : une insertion perfectible pour une formation en alternance.*

**Réponse de l’équipe pédagogique :** Nous sommes étonnés par ce constat si on se réfère au tableau fourni dans le dossier page 28 dans le paragraphe « Enquêtes de suivi propre de la formation ». Sur les 25 étudiants ayant répondu à l’enquête et en activité professionnelle : 19 sont restés en France et 6 sont partis à l’étranger. Sur l’ensemble, 12 sont dans le domaine de l’éco-construction en France, 4 sont dans le domaine de la construction en France, 3 sont dans d’autres domaines. Les 6 partis à l’étranger avaient tous pour projet d’intégrer une activité professionnelle en lien avec l’éco-construction dans des pays où ce domaine est plus développé qu’en France (Canada, Allemagne, Norvège).

Aujourd’hui, la construction en général se doit de répondre aux exigences de la réglementation encourageant la construction durable. Le placement de nos étudiants dans des entreprises de construction traditionnelles s’inscrit dans l’évolution des pratiques de ces entreprises.



**Point 4 :**

**Avis de l’AERES :** *On ne connaît pas le niveau de rémunération, ni le statut des diplômés en emploi.*

**Réponse de l’équipe pédagogique :** Ce point n’était pas précisé dans le dossier AERES dans la partie Enquête de suivi propre de la formation. Nous avons répondu à la question posée en présentant les résultats d’une enquête réalisée par l’équipe pédagogique.

**Point 5 :**

**Avis de l’AERES :** *Les poursuites d’étude sont assez nombreuses (38 % et 14 % pour les deux dernières promotions), et il faut noter que certains étudiants n’hésitent pas à s’inscrire à nouveau en L3 pour accéder à un master.*

**Réponse de l’équipe pédagogique :** L’effectif étant à la base réduit, génère des pourcentages élevés. 38 % correspondent à 6 étudiants sur 16 et 14 % correspondent à 3 sur 21. Quant à l’inscription en une autre L3 pour poursuivre en master, cette situation concerne 2 étudiants sur les 6 de la première promotion. Cette situation témoigne surtout de la volonté de certains étudiants à vouloir absolument poursuivre en master et ne pas s’insérer dans le milieu professionnel plus qu’autre chose.

Nous sommes continuellement confrontés au souhait des apprentis de poursuivre des études et surtout au fait qu’il existe des formations qui acceptent de les prendre en master pour remplir les leurs sachant que ces étudiants ne sont pas destinés à la poursuite des études.

**Point 6 :**

**Avis de l’AERES :** - *Recommandations : il conviendrait de renforcer certains aspects dans la formation, peut-être sous la forme de parcours adaptés à chaque public en début de formation (ex. L2 SV ou ST).*

**Réponse de l’équipe pédagogique :** Nous avons mis en place deux parcours adaptés selon l’origine des étudiants lors de l’année de la création de la licence. Les étudiants étaient répartis en deux groupes dans le cadre de l’UE LVP71 (UE d’homogénéisation) qui a lieu en début d’année. Cette organisation a été très mal évaluée par les étudiants à la fin de l’année. Les étudiants nous ont exprimé le souhait de suivre l’ensemble de la formation au complet. Il y avait deux arguments majeurs qui nous ont poussés à prendre en compte l’avis des étudiants :

- cela permettait des révisions dans les domaines considérés acquis ;
- les étudiants pouvaient se côtoyer et se connaître, ce qui permettait la mise en place des groupes de travail pour le projet tuteuré qui commence assez tôt dans l’année.

Les cours donnant les bases manquantes aux différents publics sont mis en place et consistent en deux grands axes :

- bases de la construction pour les étudiants issues de formation hors génie civil ;
- sensibilisation scientifique à la problématique du développement durable pour les étudiants issus des formations génie civil.

Les étudiants des dernières promotions n’ont jamais manifesté de mécontentement pour les suivre, lors des évaluations et lors des conseils de perfectionnement.